

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Mathieu au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Colette LANGLADE en sa qualité de présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 2 juillet 2026

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE, Catherine BERNARDEAU - LA DUNE, Edwige GAGNEUR,

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Yannick MERLE, Aude CHALLIER, Vincent L'HERMITTE, Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Hervé BROUSSE, Anne THOMAS, Sylvie COHEN, Dominique VILLEVEYGOUX, Christèle LATHIERE, Thibaut de SAINT-FLORENT, Béatrice CONTAMINE, Marie-France GUENE, Sylvie AUZEMERY, Jean-Michel GELIN, Sophie DOMINGUES, Diane de CASSON, Jean Faure, Philippe BROUSSE, Fabienne AUDIBERT, Henri SEEGER, Marion GRUWÉ, Anne-Cécile LEMOULLEC, Valérie PORTIER, Alice MARCHAUD, Jean-Pierre RIGOUT, Laurent ROUBINET, Claudine LATHIERE, Muriel GARAUD, Isabelle d'HERVÉ, Lucienne PAILLOT, Coralise PAUGAM, Chouchane MONZON, Céline DUDOGNON, Gabrielle LAVY, Céline LIQUET, Jean-Pierre PATAUD, Chantal CHABOT, Gilles VERRIEZ, Judith BOUWMEESTER, Marie MERLE-AUPY, Michel MARTINET, Gabriel DUMONT, Nathalie BAILLET, Joël FAYEMENDY, Solange COTTA, Michèle NOEL-REYROL, Frédéric FAURIO, Margaux DUCHET, Aurélie PEYRONNET, Marie-Thérèse SANSONNET, Anne REUTIN, Anne-Marie de MONTCALM, Jean-Christophe CARPE, Fabrice KINTING, Éric FORGENEUF, Francine BERNARD, Bernard BAZINET, Bernard FAYE, Pascal MECHINEAU, Michelle CANTET-DESEMERY, Christelle THORE, Thierry JEAN, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU, Isabelle LAVALLEY, Clothilde DUGARET

Excusés et absents :

Collège régional : Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Vincent FRANÇOIS, Marilynne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT, Patrick BERNARD, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Esther MARIS, Pierre HEBRARD, Justine DEGOS, Alexandre ROBY, Christine LELAY, Andréa MEYER, Véronique LAMBERT, Anaïs ANDRIEUX, Françoise LEMOINE, Isabelle SCHOEMAECKER, Éric COUSSY, Marylou DUVAL, Antoine GOUGEON, Nathalie SELIEZ, Jean-Yves DESVALOIS, Marie-Joëlle MARIAUD, Marius MANDIN, Evelyne TOUGOURIAN, Benoît MARTIAL, Sylvain DELEU, Frédéric VANDEN-BIL, Martine MOLLON, Lionel MANTOVAN, Nathalie CRAMAREGEAS, Philippe ROBERT, Éric LAFONTAINE, Jérôme POULAIN, Christian ALLARY, Claire de VANDIERE, Odile NICOLARDOT, Jocelyne MAILLARD, Jean-François PUYPELAT, Ghislaine BRACHET, Catherine HUA, Brigitte RIVIERE, Marc PASSIÉ, Catherine MULLER, Emmanuel STARCKY, Léonie BILLY, François CRETE, Audrey BOUREAUD, Louis BRUNET, Philippe LATOUILLE, Jacques BARRY, Éric FAURE, , Éric ROULAUD, Yannick CHAMINADE, Patrick MAZEAU, Pascal PRIVAT, Fabien HABRIAS, Nadine BOULESTEIX, Bertrand VILLEVEYGOUX, Pierre MILLET-LACOMBE

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Marilynne FORGENEUF à Anne-Cécile LEMOULLEC

Collège départemental : François BOISSERIE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Maryline ALLAFORT à Dominique VILLEVEYGOUX, Gaëtan MOULY à Emmanuel DEXET, Justine DEGOS à Hervé BROUSSE, Alexandre ROBY à Jean LE GOFF, Véronique LAMBERT à Stéphane SELLAS, Françoise LEMOINE à Fabrice KINTING, Eric LAFONTAINE à Bernard Faye , Christian ALARY à Lucien COINDEAU, Jean-François PUYPELAT à Thierry JEAN, Ghislaine BRACHET à Claudine LATHIERE, Catherine HUA à Henri SEEGER, Brigitte RIVIERE à Aurélie PEYRONNET, Léonie BILLY à Michelle CANTET-DESEMERY, Audrey BOUREAUD à Michelle CANTET-DESEMERY, Louis BRUNET à Sylvie AUZEMERY, Patrick MAZEAU à Clothilde DUGARET

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur D'une voix	Total voix Par collège	Total Des voix
Collège des Régions	8	3	4	15.3	61.2	164.6
Collège des Départements	4	2	3	6.8	20.4	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	67	83	1	83	
TOTAL	135	72	90	-	164.6	

Objet : Création et composition des commissions thématiques du PNR Périgord-Limousin

Votants : 164.6
Pour : 164.6
Abstentions : 0
Contre : 0

L'article 1.2.3.2 « Commissions » des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin précise :

« Il est institué auprès du Comité Syndical des organes consultatifs dénommés «commissions». Ces commissions sont thématiques, elles sont constituées par des délégués du Comité Syndical qui peuvent entendre toute personne experte dans le domaine concerné. Les commissions sont des lieux de débat, d'orientation, de proposition, de concertation et d'évaluation. Elles ne sont pas des lieux de décision. Elles sont présidées par un(e) Vice-président(e) ou un membre délégué. Un dispositif spécifique s'applique à la commission GEMAPI (cf. chapitre 2)

Le Comité syndical délibère sur la création et la composition des commissions thématiques. »

Conformément aux statuts du Parc, les commissions sont donc libres d'inviter des personnes physiques ou morales, pour participer aux travaux des commissions. Chaque président de commission pourra être amené à donner des délégations pour animer des groupes de travail au sein de chaque commission. Les présidents de Commission seront élus lors d'un futur Bureau syndical. Des thématiques pourront faire l'objet également de délégations spéciales.

La Présidente a réuni les membres élus du Bureau syndical le 9 juillet pour recueillir les avis et débattre des pistes de réflexion menées sur la création de nouvelles commissions.

Ainsi il est proposé de créer et d'installer les commissions du PNR Périgord-Limousin telles que suivant :

- Commission Finances et Administration générale
- Commission Biodiversité et Paysages
- Commission Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Commission Forêt
- Commission Bien accueillir, bien se nourrir ici
- Commission Changement de pratiques et liens sociaux
- Commission AdaptationS au changement climatique

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la création et l'installation de ces commissions telles que présentées ;
- Autorise la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Certifié exécutoire, publié le **10 JUIL. 2026**

La Présidente, Colette LANGLADE



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux (par voie postale au 9 rue Tastet – 33 000 Bordeaux ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécoeurs citoyens » ou le site www.telerecoeurs.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accompagnement des formalités de publicités requises.